

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je répondrai au député que les commentaires ouvrant sa deuxième question ne contredisent pas ce que j'ai affirmé. Il a tout à fait raison. Depuis deux ans, la pêche est excessive. Voilà une des difficultés de la situation actuelle, pendant que le traité était en panne au Sénat. Voilà pourquoi nous avons cherché à voir sous le meilleur jour possible la décision du président de mettre un terme à cela, puisque le traité ne pouvait franchir le Sénat à notre grand regret et qu'un tel retard entraînait des excès de pêche. Je répète que nous avons accepté avec beaucoup de regret l'engagement du président de retirer le traité.

Le président s'est engagé, et je pense qu'il l'a répété à la Chambre—du moins cela a été répété lors de la conférence de presse dans des déclarations faites aux journalistes—à ce qu'ils établissent de leur côté un régime de gestion du pétoncle. Nous espérons et nous comptons justement que les excès de pêche de ces dernières années vont maintenant cesser.

Compte tenu du traité, nous allons avoir ce régime de gestion, qui ne vient certainement pas avant son heure. Mais du moins nous considérons que le gouvernement des États-Unis agit de manière effective en cherchant à résoudre ainsi le problème des excès de pêche que le gouvernement déplore tout comme le député. Je ne puis honnêtement pas dire si cette mesure donnera ou non des résultats. Mais, je le soutiens, il n'est que juste de donner au nouveau gouvernement américain un peu de temps pour remédier à une situation qui devenait de plus en plus déplorable non seulement depuis deux ans mais aussi auparavant, lorsque le traité était en cours de négociation.

● (1200)

Quant aux chalutiers et aux quotas accordés, je pense bien que je vais devoir prendre note de la question au nom du ministre.

\* \* \*

### PÉTITIONS

M. FULTON—L'IMMERSION DE DÉCHETS INDUSTRIELS TOXIQUES

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le quarante-troisième rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Skeena (M. Fulton) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

\* \* \*

### LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

NOMINATION DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE SPÉCIAL

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, je vais exposer à la Chambre dans un instant les termes de l'entente à laquelle nous sommes parvenus après avoir consulté les représentants des partis de l'opposition. Les députés nommés au comité spécial ou au groupe de travail parlementaire spécial chargé d'étudier les accords fiscaux entre le fédéral et les provinces sont MM. Blaikie, Blenkarn, Breaux, Herbert, Loiselle, Thacker et Weatherhead. Ce comité

### Questions au Feuilleton

est autorisé à se déplacer au Canada et à amener avec lui le personnel nécessaire à l'exécution de ses fonctions.

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, les consultations d'usage ont eu lieu. Nous sommes disposés à adopter la motion immédiatement sans débat.

**L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Mon parti est également d'accord, madame le Président.

**Mme le Président:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE SUR LE SUPPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION ACCORDÉ À CERTAINS EMPLOYÉS

**Mme le Président:** Conformément à la motion qui a été proposée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et adoptée par la Chambre le 9 décembre 1980, j'aimerais déposer un extrait du compte rendu de la réunion du lundi 3 mars 1981, de la Commission de la régie intérieure, qui porte sur le supplément de rémunération qui sera versé aux employés des Communes qui ont fait des heures supplémentaires durant la longue séance des 18 et 19 décembre 1980.

Comme les députés pourront le constater, ce passage du rapport donne la liste des employés que la Chambre tient à remercier.

DÉPÔT D'UNE LETTRE ENVOYÉE À M. KNOWLES PAR M<sup>me</sup> LE PRÉSIDENT AU SUJET DE L'INDEMNITÉ SUPPLÉMENTAIRE ACCORDÉE À CERTAINS EMPLOYÉS

**Mme le Président:** Je dépose aussi une lettre que j'ai envoyée à l'honorable Stanley Knowles le 4 mars 1981, et dans laquelle j'explique comment nous avons calculé cette indemnité supplémentaire pour les employés des Communes. Cette lettre est en anglais seulement car elle était adressée au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Si la Chambre accepte toutefois de la publier en appendice au harsard, elle sera traduite. Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le Président:** Il en est ainsi ordonné.

[Note de l'éditeur: Le texte de la lettre figure en appendice.]

\* \* \*

[Français]

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)